



nouvelles csn

NUMÉRO 15.

— semaine du 10 au 17 janvier 1979



DECES DE PIERRE THEORET — C'est avec consternation qu'on a appris la mort prématurée de Pierre Théoret, conseiller juridique à la CSN depuis une dizaine d'années. Il était âgé de 35 ans. Il est mort d'une embolie, pendant son sommeil, le 26 février.

ELECTIONS A LA FNEQ — *La Fédération des enseignants a convoqué un conseil fédéral spécial, le 24 mars, pour élire un nouvel exécutif suite à la démission de ses trois membres au conseil fédéral de février. Dans l'intérim, c'est le bureau fédéral (17 membres) qui assure la direction de la fédération.*

NOUVEAU SYNDICAT CSN AU NOUVEAU BRUNSWICK — Les travailleurs de Radio Acadie (CJVA) ont fondé un syndicat CSN, affilié à la Fédération des communications. La requête en accréditation a été déposée le 1er mars. C'est le deuxième syndicat CSN dans la radio au Nouveau-Brunswick, le premier étant à Edmunston (CJEM).

GREVE DES CHARGES DE COURS A L'UQAM — *Après une lutte longue et difficile pour faire accréditer leur syndicat, les 600 chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal doivent maintenant faire la grève pour négocier leur première convention. Ils ont débrayé le 6 mars.*

LA POLICE DANS LES SYNDICATS : COMME AU TEMPS DE BOURASSA

— Le président de la CSN, Norbert Rodrigue, s'est déclaré stupéfié et scandalisé par les réponses légères et à courte vue du Premier Ministre Lévesque à propos de l'espionnage des syndicats par la police. Niant l'évidence et les confirmations de la Sûreté du Québec elle-même, M. Lévesque a tenté de minimiser la gravité de cette atteinte aux droits et libertés démocratiques par des blagues de mauvais goût dans le genre suivant : "La police a le droit de lire comme tout le monde. Ça me paraît même être l'expression d'une saine curiosité." (La Presse, 7 mars). Ou encore : "La SQ n'est pas à la table des négociations et elle n'est pas consultée non plus." (Même source).

Le président de la CSN a rappelé que c'est en alléguant les mêmes motifs, c'est-à-dire la présumée prévention de la violence, que le gouvernement fédéral a proclamé la loi des mesures de guerre et envoyé l'armée au Québec en 1970. C'est aussi en prétextant l'infiltration felquiste au sein du Parti Québécois que la GRC a espionné ce parti et a confisqué ses listes de militants.

"Si le Premier Ministre a réagi à l'époque contre l'infiltration et l'espionnage de son parti, a dit Norbert Rodrigue, comment peut-il aujourd'hui permettre que les syndicats soient victimes des mêmes agissements illégaux. Faut-il conclure que pour M. Lévesque, les syndicats n'ont pas la même légitimité que les partis politiques?"

Du Premier Ministre, la CSN exige qu'il s'engage publiquement et clairement à garantir la vie démocratique des citoyens/travailleurs et de leurs organisations, même s'il doit pour cela désavouer sa propre police, ou avouer qu'il ne la contrôle pas. Du ministre de la justice, la CSN exige qu'il dévoile publiquement les noms des agents provocateurs qui infiltrent les organisations syndicales et qui sont une source de violence contraire à la loi qu'il a la responsabilité d'appliquer.

L'agenda du mouvement

CSN

12 mars : Bureau confédéral spécial pour la préparation du sommet économique. Il annule le bureau régulier qui devait avoir lieu les 8 et 9.

20-21 mars : Réunion du comité inter-fédération.

Congrès régionaux

9-10 mars : Les congrès régionaux sous le thème "Pour l'enracinement de nos revendications" se terminent les 9 et 10 mars dans les conseils centraux suivants :
Côte-Nord
Thetford
Sept-Iles
Granby

FAS

4-7 mars : Conseil fédéral

FNC

17-18 mars : Bureau fédéral

CCNSP

9 mars : réunion des membres

Métallurgie

29-30 mars : Réunion de l'exécutif et des salariés

St-Jean

15-16-17 mars : Session de formation de base

Sept-Iles

19-20 mars : Session de réflexion

Montréal, le 6 mars 1979 – **LE DROIT AU LOGEMENT DÉCENT** – La CSN réclame que le projet de loi 107 soit modifié de façon à reconnaître le droit au logement décent et adapté à la capacité de payer, dont le coût ne doit pas dépasser 25 pour cent du revenu. Ce projet de loi instituant une Régie du logement ne change pas fondamentalement la situation des locataires qui constituent l'immense majorité de la population, et qui sont condamnés à payer toute leur vie pour un logement qui ne leur appartient jamais, et à un prix sur lequel ils n'ont aucun contrôle puisque seulement 5 pour cent des locataires ont recours à la Régie pour faire fixer leur loyer. Dans un mémoire au gouvernement qu'elle a rendu public aujourd'hui, la CSN réclame le contrôle obligatoire et universel des loyers, toute hausse devant être nécessairement justifiée devant la Régie. La CSN réclame aussi une protection réelle contre les évictions et le manque d'entretien des logements. L'Etat doit tout mettre en oeuvre pour assurer à tous un logement décent à un prix raisonnable, notamment en développant un secteur public à la gestion duquel les locataires devraient participer. Pour la CSN, une politique du logement doit également s'accompagner de mesures destinées à accroître le revenu des plus démunis par l'indexation du salaire minimum et des allocations sociales, l'institution d'un revenu minimum garanti et d'allocations de logement.

Ville-Marie, le 5 mars 1979 – **PREMIERE CONVENTION** – Le syndicat des travailleurs de CKVM et CKVT de Ville-Marie (CSN) annonce la signature de sa première convention collective d'une durée de deux ans. La semaine de travail passe de 34.5 heures sur six jours à 32.5 heures sur cinq jours. Les augmentations de salaire sont de 33 pour cent en moyenne. Un plancher d'emploi a été négocié garantissant sept postes. Le statut quo ante est acquis dans les cas de mesures disciplinaires. Parmi les autres gains, soulignons un congé de maternité payé de 17 semaines, un forfaitaire de \$1,000 et une clause d'indexation, 12 congés de maladie par année.

Sacré-Coeur, le 28 février 1979 – **LES TRAVAILLEURS DE SAMOCO DEFENDENT LEUR USINE ET LEURS EMPLOIS** – Les travailleurs de la scierie Samoco à Sacré-Coeur, dans le Saguenay, demandent au gouvernement d'empêcher le passage à l'entreprise privée d'une scierie dans laquelle Rexfor a déjà investi une dizaine de millions, et pour laquelle ils ont eux-mêmes souscrit \$500,000 en 1974. Donahue a fait une offre d'achat de un million et Rayoner de deux millions. Les travailleurs qualifient ces offres de ridicules, et craignent qu'elles ne signifient la perte d'emplois. En effet, ils soupçonnent qu'une compagnie cherche à s'approprier la forêt domaniale et l'autre l'usine dans laquelle on ne ferait plus que des copeaux pour la fabrication du papier, ce qui ferait disparaître plusieurs emplois dans les opérations de sciage et de rabotage.

Montréal, le 1er mars 1979 – **REJET DES OFFRES CHEZ CLASSIC BOOKSHOPS** – En grève depuis le 23 novembre dernier pour l'obtention d'une première convention collective, les 80 employés des 17 librairies de Classic Bookshops ont rejeté les dernières offres patronales dans une proportion de 81 pour cent. Voulant se soustraire à l'arbitrage obligatoire prévu au code du travail lorsqu'on ne peut négocier une première convention, l'employeur a tenté de faire accepter un arbitrage privé impliquant un retour au travail sans protocole de retour.

Thetford, le 2 mars 1979 – **GREVE ECLAIR A L'HOPITAL DE THETFORD** – A 8 h. du matin les employés de la buanderie ont débrayé pour des problèmes de fardeau de tâche, de congés hebdomadaires et de temps supplémentaire non payé. Ils ont repris le travail dans la journée après avoir réglé ces griefs avec le directeur de l'hôpital. Il y aura addition de personnel, et les employés garderont leurs congés de fin de semaine qu'on voulait leur enlever.

Montréal, le 28 février 1979 – **GREVE A RADIO-CANADA** – Les 60 travailleurs et travailleuses qui font l'entretien ménager de Radio-Canada déclenchent la grève pour le renouvellement de leur convention échue depuis 17 mois. Leur employeur est un sous traitant, les Services ménagers Roy, qui a congédié trois militants du syndicat dont le vice-président et le secrétaire. Les salaires sont en cause, de même que la clause d'indexation que le patron veut acheter pour \$225. Les grévistes ont occupé la salle des nouvelles de Radio-Canada pour obtenir une rencontre de négociation. La direction de Radio-Canada a dit au syndicat qu'elle ne pouvait pas intervenir auprès de son sous-traitant. La lutte s'annonce difficile.

Montréal, le 5 mars 1979 – **LA GREVE CONTINUE A CHARLE-ROI-BOYER** – Bien qu'une entente soit intervenue entre le ministère des affaires sociales et le syndicat des employés de Charlevoix-Boyer, le conflit déjà long de 14 mois n'est pas encore réglé. La raison en est que l'Association des centres d'accueil du Québec refuse de signer l'entente qui aurait pour effet de replacer les 34 grévistes dans d'autres établissements de santé. Pour sa part, la direction de Charlevoix-Boyer s'oppose à ce que 16 des 34 grévistes qui n'avaient pas acquis la pleine sécurité d'emploi au moment de la grève soient replacés dans d'autres établissements. Devant cette situation, le syndicat, qui a déjà fait plusieurs concessions, n'a d'autre choix que de continuer la lutte. D'autre part, la Fédération des affaires sociales a dénoncé le comportement honteux du syndicat indépendant des employés scabs qui avaient pris la place des grévistes.

St-Jérôme, le 23 février 1979 – **LOCK-OUT A LA CAISSE POPULAIRE DE ST-JEROME** – Les syndiqués de la Caisse Populaire de St-Jérôme ont été mis en lock-out au moment où, pendant leur pause-café, ils informaient la population de leurs négociations et de leurs revendications, qui concernent principalement les salaires, les vacances ainsi qu'une centaine d'avis disciplinaires et de suspensions distribuées par l'employeur dans la semaine précédant le lock-out.

AUTRE LOCK-OUT DANS L'ALIMENTATION A QUEBEC – Depuis le 26 février, les 110 employés des Epiciers unis et du Serv-It sont le lock-out. Ils sont membres du même syndicat que les employés de la Fédération des magasins Coop et de Provigo, qui viennent de signer leur convention après avoir eux aussi subi un lock-out. L'employeur refuse d'accorder les mêmes conditions de travail que celles qui ont été négociées chez Coop et Provigo.

VOTE DE GREVE AUX ACIERS ATLAS – Le 1er mars, le syndicat des employés des aciers Atlas à Sorel a décidé à 95,4 pour cent de déclencher la grève au moment opportun. 287 membres ont participé à l'assemblée, soit une participation de 80 pour cent.

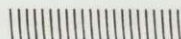
SOYONS VIGILANTS! CONTINUONS A BOYCOTTER LES PRODUITS CADBURY! – La compagnie vient d'adopter des nouvelles tactiques. En effet, certains nouveaux emballages de tablettes de chocolat sont différents. Le nom de "Cadbury" a diminué considérablement de grosseur. Il est écrit très petit sur l'emballage, espérant sans doute que les Québécois ne s'apercevront par que c'est du Cadbury.

En plus, ces tablettes peuvent être à un prix spécial. Dans ce cas, il y a sur l'emballage une étiquette de couleur, sur laquelle un prix à rabais est imprimé.

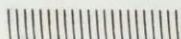
Il faut suivre la tactique de Cadbury. Si la compagnie diminue son nom de grosseur, faisons de même au Québec: ALLONS MEME DE L'AVANT! FAISONS EN SORTE D'EFFACER COMPLETEMENT LE NOM "CADBURY" DU QUEBEC.

Les ex-travailleurs de Cadbury ont besoin de votre appui pour sensibiliser la population sur la campagne de boycottage au niveau des comtés. (Tiré de "En grève", bulletin du comité de solidarité des grévistes de la région de Montréal)

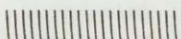
LA CAMPAGNE SUR LA SANTE-SECURITE VA BON TRAIN – La plupart des conseils centraux et des fédérations se sont donné des responsables. Des comités d'action sécurité-santé (CASS) ont été mis sur pied dans les conseils centraux suivants : Sud-Ouest, Montréal, Québec, Sorel, de même qu'à la Fédération des affaires sociales et à celle de la métallurgie. Les pétitions rejetant le livre blanc commencent à rentrer à la CSN, et on comptait 2,000 signatures en date du 6 mars. Une affiche et des collants pour supporter la campagne seront acheminés dans les régions et fédérations la semaine prochaine. Des contacts ont été établis avec des organisations populaires.



Montréal, le 1er mars 1979 – **L'ABOLITION DE LA TAXE DE VENTE DOIT ETRE MAINTENUE** – Norbert Rodrigue a demandé aujourd'hui au gouvernement de maintenir l'abolition de la taxe de vente sur les vêtements, les chaussures et les meubles, et d'étendre cette mesure à tous les biens de consommation. Les taxes de vente constituent un impôt qui frappe beaucoup plus durement les bas salariés qui doivent consacrer la totalité de leur revenu à la consommation, a souligné le président de la CSN. Cela a pour effet d'annuler le caractère progressif de l'impôt sur le revenu. Notons que les diverses taxes à la consommation, ou taxes de vente, représentent 28,9 pour cent des revenus du gouvernement québécois, tandis que l'impôt sur le revenu des particuliers en représente 33,8 pour cent.



St-Jérôme, le 5 mars 1979 – **LES TRAVAILLEURS DE LA COMMONWEALTH PLYWOOD** on occupé aujourd'hui les bureaux des députés Pierre De Bellefeuille (Deux-Montagnes) et Guy Chevrette (Joliette-Montcalm) pour sensibiliser le gouvernement au fait que la compagnie refuse d'appliquer la sentence arbitrale ordonnant le réengagement de 32 grévistes sur la base de l'ancienneté. L'occupation visait également à faire pression pour obtenir la convocation de la commission parlementaire du travail réclamée par le président de la CSN, laquelle permettrait d'établir la mauvaise foi de l'employeur.



Montréal, le 6 mars 1979 – **L'OFFENSIVE CONTRE LES DROITS ACQUIS SE POURSUIT A L'OUVERTURE DE LA SESSION** – "L'intervention du Premier Ministre du Québec en regard des négociations qui s'engagent dans le secteur public nous apparaît particulièrement maladroite et même provocante, a déclaré le président de la CSN en commentant le discours inaugural de la session. Si M. Lévesque est tellement préoccupé par le maintien d'un bon climat social, a poursuivi Norbert Rodrigue, nous trouvons plutôt inconséquente de sa part l'attaque en règle qu'il déclenche à l'endroit des droits acquis, comme l'indexation des salaires au coût de la vie." Il a déploré que le Premier Ministre tente encore une fois de diviser les travailleurs du public et du privé, et qu'il soit en accord avec Ottawa sur une politique de compression des dépenses qui a pour effet de réduire l'emploi et les services à la population.

